

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 15 septembre 2014 modifiant l'arrêté portant transfert du cercle mixte de la direction générale de la gendarmerie nationale du 11 juillet 2012**

NOR : INTJ1419949A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-1 et suivants;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2012 portant création du cercle mixte de la direction générale de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

À l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté portant création du cercle mixte de la direction générale de la gendarmerie nationale du 11 juillet 2012, les mots «sur la commune d'Issy-les-Moulineaux (92).» sont remplacés par «sur les communes d'Issy-les-Moulineaux (92) et de Pontoise (95).»

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 septembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
administratif et financier,  
G. CAZENAVE-LACROUTZ*